



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 décembre 2017  
Français  
Original : arabe

---

### Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes  
et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale  
intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,  
développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### Déclaration présentée par l'Association Nationale Al Hidn – A.H.N., organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



## Déclaration

L'Association Nationale Al Hidn accueille avec satisfaction le thème prioritaire de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, intitulé « Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural », ainsi que le thème de l'évaluation, à savoir « La participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, les incidences de ceux-ci et leur intérêt pour la promotion et l'autonomisation des femmes ».

L'Association apprécie le choix de ces thèmes comme cadre des discussions visant à formuler des recommandations qui orienteront les programmes nationaux des États Membres et appuieront l'action de la société civile, qui joue un rôle central en soumettant des propositions et en exerçant une pression en vue de faire accélérer les progrès.

Les diverses activités que nous menons sur le terrain nous donnent l'occasion de constater que les femmes des zones rurales font face à des difficultés de taille, compte tenu desquelles il faut redoubler d'efforts pour faire en sorte que ces femmes disposent des pleines capacités et des moyens pour contribuer au développement et en bénéficier. Parmi ces difficultés figurent :

- Le manque d'infrastructures permettant d'assurer une éducation continue de qualité et des services de santé ;
- L'exode rural non maîtrisé ;
- Les changements climatiques, la désertification et la pénurie d'eau ;
- Les difficultés d'accès aux nouvelles technologies de l'information et des communications et l'impossibilité d'acquérir de tels outils ;
- La vulnérabilité et l'insécurité sociale.

Alors qu'elles jouent un rôle crucial dans la sécurité alimentaire et la sécurité sociale, les femmes rurales sont la plus grande source de potentiel inexploité dans le cadre des efforts entrepris pour éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité sociale, que ce soit au plan local, régional ou mondial. C'est pourquoi nous engageons l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) à investir en faveur des femmes en général et, en particulier, des femmes rurales, en :

- Donnant aux femmes rurales des possibilités égales d'accéder aux ressources productives et d'adopter des techniques et stratégies permettant de s'adapter aux changements climatiques, afin qu'elles puissent continuer à produire et à être présentes sur les marchés ;
- Aidant les zones rurales de manière à assurer la stabilité des villages et à promouvoir leur développement ;
- Valorisant le travail qu'effectuent les femmes rurales, condition essentielle pour qu'elles puissent développer une économie durable et inclusive, grâce à des fonds d'appui au milieu rural ;
- Remédiant aux inégalités et aux privations dont souffrent les femmes rurales et en les intégrant mieux au tissu économique et social ;

- Soutenant l'activité économique des femmes en encourageant le télétravail, au moyen d'investissements dans les technologies modernes.
-